ECUBLENS
ville et campagne

Fonds d'encouragement pour le développement durable
Formulaire de demande de subvention N° 10

MOBILITE – TRANSPORTS PUBLICS

Requérant (propriétaire)

Nom : ..... Prénom : .....
Société : .....
Adresse: ..... NPA/Lieu : .....
Tél. : ..... E-mail : .....

Versement de l'aide financière à

Titulaire du compte : .....
Nom de la banque ou CCP : .....
N° compte/IBAN : .....

Type d'achat

☐ Carte demi-tarif
☐ Mobilis annuel (communauté tarifaire vaudoise)
☐ Passeport vélo CFF
☐ Abonnement Général
☐ Abonnement Général Famille

Documents à joindre obligatoirement

- ✓ Copie recto-verso de la carte SwissPass
- ✓ Copie de la quittance d'achat mentionnant nom, prénom, montant et date de validité de le l'abonnement
- ✓ Attestation du nombre d'employés pour les entreprises et preuve de paiement par l'employeur

Conditions d'octroi

- ✓ Une subvention est octroyée aux habitants tous les 5 ans
- ✓ Une subvention est octroyée aux entreprises par tranche de 5 employés et maximum 10 subventions par an
- ✓ Seul le « Passeport vélo » est cumulable avec un autre abonnement
- ✓ Subvention non cumulable en cas d'obtention d'un subside communal (cf. directives pour l'octroi aux parents de subsides pour les dépenses particulières

Calcul de la subvention communale

½ tarif	Jeunes 16 – 25 ans	Fr. 50.-
	Adultes	Fr. 100.-
Mobilis annuel		Fr. 200.-
Abonnement général		Fr. 300.-
Abonnement général Famille		20 % du coût, maximum Fr. 300.-
Passeport vélo		Fr. 100.-

Procédure

- ✓ La demande doit être effectuée au moyen du présent formulaire, **au plus tard 6 mois après la date de l'achat**
- ✓ Les dossiers **incomplets, non signés ou non datés** seront renvoyés à l'expéditeur
- ✓ La demande est adressée au Service de l'urbanisme et de la durabilité, ch. des Esserts 5, CP 133, 1024 Ecublens ou par mail à subventions@ecublens.ch. Pour tout complément d'information, vous pouvez joindre le Service au 021 695 60 80.

Signature

Le/la soussigné-e confirme l'exactitude des indications transmises ci-dessus, a pris connaissance du règlement communal et de la directive du « Fonds communal d'encouragement pour le développement durable » et s'engage à fournir tous les documents supplémentaires nécessaires au traitement du dossier.

Lieu et date : ..... Signature : .....

Emplacement réservé à l'administration communale

Date réception :	.....	N° de dossier :	.....
Date accusé réception :	.....	Montant octroyé :	.....
Contrôlé par :	.....	Date :	.....
Chef de Service :	.....	Date :	.....

Commentaires : .....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Centre technique communal
Service de l'urbanisme et de la durabilité
Chemin des Esserts 5
Case postale 133
1024 Ecublens

Etat au 20.8.2026